

# Nous, maires, sommes opposés à la suppression de la taxe d'habitation

Le président de la République a promis la « compensation intégrale » du manque à gagner pour les communes. Mais les élus savent que ce genre d'engagement ne tient pas dans le temps...

PAR PHILIPPE LAURENT

Lors de l'audition des candidats à l'élection présidentielle organisée par l'Association des maires de France (AMF), le 22 mars, Emmanuel Macron a dévoilé son projet pour les collectivités territoriales. Si cet oral a permis aux édiles d'apprécier la solidité intellectuelle et la sérieux du candidat, la proposition d'exonérer de taxe d'habitation 80 % des habitants a, quant à elle, suscité hostilité et défiance.

« Se payer » la taxe d'habitation a tout d'une excellente idée pour partir en campagne. Cet impôt est en effet plutôt impopulaire. Il pèse davantage sur les ménages des communes pauvres que sur ceux des communes riches. Il est réputé peu corrélé à la capacité contributive des familles. Proposer sa suppression partielle permet donc incontestablement de marquer des points dans l'opinion.

## DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Oui, la taxe d'habitation doit être réformée, pour être rendue plus juste. Nous, membres de l'AMF, le demandons depuis plus de vingt ans à chaque congrès annuel. Cette réforme, visant à rendre les bases d'imposition plus justes, a été lancée voici six ans. Elle est en passe d'aboutir après expérimentation et d'être mise en application. Laissons-lui sa chance, avant de décréter la nécessité de supprimer purement et simplement l'impôt local.

Car cette proposition de suppression reste teintée de démagogie, sachant que 42 % des foyers fiscaux bénéficient déjà d'allègements, voire d'exonération de cet impôt. Or, il est légitime

que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges communes. Il est tout aussi essentiel de préserver le lien citoyen entre le contribuable et l'usager. Dire aux gens de ne plus payer d'impôt du tout, c'est aussi nier leur qualité de citoyen responsable ! C'est le fondement même de la démocratie qui est en jeu.

Par ailleurs, il convient de bien apprécier le rôle très important pour le quotidien des Français et l'attractivité des territoires que jouent les communes et les intercommunalités, bénéficiaires actuelles du produit de cette taxe.

Le bloc communal organise et fournit en effet les services publics de proximité à destination notamment des enfants et des familles, assure la solidarité du quotidien, soutient le secteur associatif, aménage le cadre de vie, crée et entretient les équipements et les infrastructures nécessaires à la vie locale et au développement économique. Les collectivités locales dans leur ensemble réalisent ainsi près de 70 % de l'investissement public civil !

En privant les communes de 10 milliards d'euros de recettes annuelles (soit 10 % de leurs ressources), l'Etat remettrait en cause leur capacité à assurer leurs missions de service public. Celles-ci restent pourtant particulièrement indispensables dans la période de tension sociale et économique que nous connaissons.

Certes, l'engagement a été pris de compenser entièrement cette suppression nette de recettes par de nouvelles dotations. Mais nous, élus locaux, savons ce que cela signifie. Ce type d'engagement de l'Etat ne tient jamais dans le temps. La première année, le montant couvre totalement les pertes puis, peu à peu, celui-ci s'effiloche. Depuis bien longtemps, l'Etat ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions. Les fameuses « dotations », diminuées de 10 milliards d'euros depuis quatre ans, ne concernent que des anciens impôts locaux supprimés. A l'époque, déjà, l'Etat avait promis, la main sur le cœur, une « compensation intégrale »...

Cette mesure s'inscrirait en outre à rebours complet du concept même de décentralisation, de responsabilité politique locale et d'autonomie des assemblées locales élues. Les maires

de France ne peuvent la comprendre que comme un moyen pour la haute administration de chercher à contrôler le bloc communal, en privilégiant la sacro-sainte approche comptable uniformisatrice à une logique d'action nécessairement hétérogène, car au plus près des réalités de terrain.

Réduire drastiquement, après les efforts considérables de ces dernières années, le budget des communes aurait des conséquences graves : creuser les inégalités, accroître les ségrégations et alimenter le désenchantement démocratique. Or, le résultat de l'élection présidentielle a clairement mis en exergue ce besoin de services publics.

## DES SUCCÈS VENUS DES TERRITOIRES

Les territoires périphériques ont davantage plébiscité le vote extrême et l'abstention, exprimant un mal-être face à la désertification économique et démographique et un sentiment d'abandon de l'Etat lorsque les services publics eux-mêmes mettent la clé sous la porte. Il est donc essentiel de faire des territoires une priorité de l'action publique, de décider un moratoire de la fermeture des services publics en milieu rural et de sanctuariser les budgets des collectivités locales, en faisant confiance aux maires plutôt que de les amputer de leurs moyens d'action.

Les succès des politiques publiques à l'échelle territoriale sont à la base des succès de notre pays. L'économie sociale et solidaire, qui fait la part belle à l'innovation, à l'implication, à l'inclusion et concerne désormais plus de 2 millions de salariés, est un exemple parmi d'autres de ces dynamiques positives insufflées à partir des territoires. Priver nos collectivités d'une partie non négligeable de leurs ressources, c'est les obliger à parer au plus pressé et donc à mettre de côté ce genre d'expérimentations, qu'il faut voir comme de véritables investissements.

Nous ne réussirons pas la France sans nos communes et nos collectivités territoriales. C'est la conviction que porte l'Association des maires de France. C'est le message qu'elle entend porter au plus haut niveau. Monsieur le Président, donnez-vous une chance supplémentaire de réussir : faites-leur confiance. ■

Philippe Laurent est maire (UDI) de Sceaux (Hauts-de-Seine) et secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF)

**CETTE MESURE  
S'INSCRIRAIT  
À REBOURS COMPLET  
DU CONCEPT MÊME  
DE DÉCENTRALISATION,  
DE RESPONSABILITÉ  
POLITIQUE LOCALE**